

BULLETIN.

Dernière explication relative à M. Malcolm Cameron. — Rapprochement. — Ce que contient de la Province quelques discours. — Mesures parlementaires. — Programme sous forme de résolution de M. J. Boulton.

Les explications données par M. Baldwin sur la démission de M. Malcolm Cameron, dans la chambre législative, font connaître aujourd'hui tout le secret des plaintes et des accusations contre le ministère dont le ci-devant assistant-commissaire des travaux publics a fait retentir les journaux. La partie des débats législatifs que l'on trouve dans cette feuille présente comme un fait indubitable que dans toute cette affaire il n'y a eu de reprochable que la conduite particulière de M. Cameron. Les journaux proclament à l'unanimité l'exactitude de cette assertion en reproduisant les discours dont la résignation de M. Cameron a été le sujet. Nous ne terminerons pas sur le compte de ce représentant sans ajouter une autre particularité qui le concerne. Nous avons vu que M. Malcolm Cameron était du petit nombre de ceux qui ont dernièrement voté en faveur de la requête du colonel Prince pour l'indépendance, par le motif que le droit de pétitionner que possède le sujet anglais s'étend à toute chose. Peu de temps auparavant M. Cameron avait retiré sa souscription au Witness, parce que ce journal s'était permis de discuter cette même question de l'indépendance. Un journal (le Transcript) demanda à cette occasion comment il a pu être mauvais de "discuter" alors, s'il est légitime aujourd'hui de "pétitionner?" Cette question se présente naturellement à l'esprit de tous ceux qui ne peuvent concevoir qu'un homme public ait voulu plaisanter à ce point en matière importante.

Nous avons dit un mot déjà des amendements multipliés dont trois représentants du parlement canadien (M. Boulton, Prince et McNeil) ont embarrassé la chambre pour en faire leur "ballon d'essai" au début de la présente session. Cette tactique de leur part, fort malheureuse en elle-même, n'a servi par ses résultats qu'à rendre plus évidentes l'impuissance et l'infériorité de leur position politique. Mais, de ces résultats, le plus clair pour la province est une perte de temps et d'argent qu'apprécie le Globe de Toronto par le calcul qu'il en a fait de la manière qui suit: "On a fait, dit-il, un calcul exact du temps pendant lequel M. H. J. Boulton et M. Papineau ont occupé l'attention de la chambre à cette session, et voici ce qui en est résulté: L'Assemblée s'est réunie le 14 mai, et de cette date jusqu'au 28, M. Boulton a parlé pour sa part juste 10 heures et 5 minutes. On estime à £500 par jour les dépenses de la chambre; et accordant neuf heures pour une séance, il se trouve que durant cette période de temps (du 14 au 28 mai), les discours de M. Boulton ont coûté £817 12 0 à la province! Dans les jours écoulés depuis le 28 mai, nous pensons qu'il a même excédé cette première mesure. Y a-t-il quelqu'un qui puisse se hasarder à dire que le pays a bénéficié de sa part au montant de £817 12 0?"

M. Papineau, jusqu'au 28, a parlé neuf heures onze minutes; et nous croyons que M. Prince a outre-Boultonné M. Boulton! "Le cri que l'on classe ce ministère!" est le fond de ces interminables philippiques. On dit à ce propos le Transcript, citant un mot du Punch à l'égard de lord Russell, "mais qui de vous le classera?"

C'est le 28 que les discussions de la chambre ont roulé sur les résolutions de M. Christie, dont la principale avait rapport au retranchement. M. Baldwin a observé que la proposition de M. Christie à ce sujet venait mal à propos après la décision prise par l'Assemblée d'en référer au comité des finances. Néanmoins la considération de cette matière a été remise au 1er juillet. Nous ne manquons pas de publier le discours de M. Baldwin en cette occasion. Mais ce que dit le Transcript, d'après quelque autre, que la mesure du retranchement soutenue par M. Christie, n'est pas en de bonnes mains, nous paraît être, comme tous les arguments de cette nature, une raison peu concluante sur la question.

M. H. J. Boulton déposa il y a quelques jours sur le bureau de la chambre, une proposition, qui embarrassait dans sa rédaction complexe une poignée de thèmes, et qu'il discutait le 3 juin, a été perdue par une division de 14 pour et 49 contre. Cette proposition de M. Boulton mérite d'être rapportée, et nous ne pouvons mieux faire que de citer le commentaire qu'on donne le Canadien qui lui-même l'a reproduite:

"M. H. J. Boulton, ex-solliciteur-général du Haut-Canada, ex-juge-en-chef de Terre-Neuve, et qui s'est vu souffler, depuis la dernière session, une place de juge dans le Haut-Canada, qu'il croyait avoir gagnée en soutenant le ministère, paraît déterminé de "chercher un autre état d'existence" et de remuer ciel et terre jusqu'à ce qu'il soit placé. Battu à plate couture sur ses amendements à l'adresse, il revient à la charge avec une partie du programme de la ligne, et propose de substituer à la législation actuelle une machine à fabriquer des constitutions, qui lui permettra d'en changer comme d'habit jusqu'à ce qu'il en ait trouvé une à sa taille. Il veut, pour le moment, qu'il n'y ait plus de Haut ni de Bas-Canada, plus d'union ni de séparation, plus de lois françaises ni de lois anglaises; il veut faire table rase de la législation impériale, et abolir d'un trait de plume tous les actes du parlement britannique ayant rapport au commerce, à la navigation, au gouvernement, aux réserves de clergé, etc., etc. Voici la proposition qu'il a annoncée pour lundi dernier le 3 juin:

"Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté et aux deux chambres du Parlement impérial, pour demander qu'il soit passé un

acte prescrivait que le conseil législatif de cette province se composera de 30 membres qui seront sujets britanniques âgés de 30 ans au moins, et propriétaires de biens-fonds dans la province de la valeur d'un moins £ d'argent légal du Canada; qu'elles de toutes hypothèques, lesquels seront élus pour six années par des personnes possédant des biens-fonds pour leur propre usage de la valeur annuelle de £ ou qui paieront une rente annuelle de £ pour des biens-fonds occupés par chaque électeur; la province étant divisée en 30 districts électoraux composés respectivement de comtés ou unions de comtés adjacents qui respectivement se trouveront, tous les dix ans, contenir aussi approximativement que possible la 30e partie de la population de la province; et que Sa Majesté, par et de l'avis et consentement du conseil législatif et de l'Assemblée ainsi constitués, aura le pouvoir de faire des lois pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la province du Canada, avec le pouvoir, en tout temps, de convoquer une convention élue par les habitants habiles à voter pour les membres de l'Assemblée législative, afin d'établir pour cette province la constitution qu'elle jugera convenable, la dite constitution recevant aussi l'assentiment de Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, en son conseil privé, avant qu'elle soit mise à effet. Pourvu que tout acte passé par le dit parlement ainsi nouvellement constitué pourra être rejeté par Sa Majesté dans les six mois qui suivront le jour où il aura reçu la sanction du représentant de Sa Majesté en Canada, sur une adresse des deux chambres du Parlement impérial de Sa Majesté, priant Sa Majesté de rejeter cet acte, et donnant les raisons qui les engagent à le demander; et qu'après que l'élection du dit conseil législatif aura eu lieu et qu'une session du Parlement ainsi composé aura été tenue, alors un acte passé dans la trente-unième année du règne de Sa Majesté le roi George III, intitulé: "Acte qui rappelle certaines parties d'un acte passé dans la 14e année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte qui pourvoit plus efficacement pour le gouvernement de la province de Québec, dans l'Amérique du Nord," et qui pourvoit plus amplement pour "le gouvernement de la dite province," ainsi qu'un acte passé dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada" et pour le gouvernement du Canada" aussi bien que tous autres actes et parties d'actes du parlement impérial ayant trait, en termes soit généraux, soit particuliers; à quelque sujet de nature coloniale ou locale, affectant cette province, cesseront et expireront, et n'auront plus d'effet dans cette province, à l'exception des actes qui se rapportent à la discipline et à l'emploi des forces de terre et de mer de Sa Majesté à l'étranger."

P. S.—Une dépêche télégraphique annonce que la chambre a été occupée dans la séance d'hier le 4 à discuter les résolutions de M. Boulton en faveur d'un conseil législatif électif, et que les résolutions ont été rejetées à la majorité de 49 voix contre 14."

Depart pour l'Europe.

Hier, à 11 h. P. M., Mgr. l'Evêque de Bytown s'embarqua pour New-York, où il doit prendre passage sur un voilier pour le Havre. Il se propose de revenir en Canada au mois d'Octobre prochain. Sa Grandeur est accompagnée du R. P. Léonard, de la Congrégation des Oblats, de M. Neyron, prêtre Lyonnais et Curé à St-Henry de Mascouche, et de M. Théophile Durocher, Curé de Belœil. Ces messieurs doivent revenir avec Mgr. l'Evêque de Bytown, à l'exception, peut-être, de M. Durocher dont la santé pourrait exiger un plus long séjour en Europe. Ce prêtre plein de mérite, part accompagné des regrets et des vœux de ses paroissiens dont il est chéri à si juste titre. Tout le Clergé du Diocèse de Montréal, qui le regarde comme un de ses plus dignes membres, forme des souhaits ardents pour que la divine Providence le ramène plein de santé au sein de sa patrie et au milieu de ses nombreux amis.

On nous informe que Mgr. l'Evêque de Bytown a nommé les RR. PP. Allard, Ryan et Dandurand, conjointement Administrateurs du son Diocèse, pour le temps de son absence. Aujourd'hui à 10 h. A. M. M. Baillargeon, ex-curé de Québec, Vicaire-Général et Agent de la Province Ecclesiastique à Rome, s'est embarqué pour Boston avec les Rv. MM. Martineau et Sax, qui doivent l'accompagner jusqu'à cette dernière ville. M. Baillargeon se propose de se rendre immédiatement à Liverpool sur un steamer, et de là à Rome, où il doit séjourner pendant un temps indéfini.

Nous apprenons par les journaux de Québec, qu'à son départ de cette ville, M. Baillargeon fut accompagné jusqu'au vaisseau par MM. les ecclésiastiques du Séminaire, les prêtres de l'Archevêché, de Notre-Dame, de St. Roch et de Saint Patrice. Les Frères des Ecoles Chrétiennes avec leurs élèves, et une foule immense de citoyens de toutes les classes ont aussi assisté à son embarquement.

Le manque de temps et d'espace nous oblige de remettre à mardi la publication des procès-verbaux de l'Assemblée Générale de l'Association St. Jean-Baptiste qui s'est tenue le 3 juin.

Le Clief des principales difficultés de la grammaire Française. Tel est le titre d'un petit traité de 71 pages, format in 12, qu'à bien voulu nous présenter son Auteur, M. Charles Elbert Lassiseraie. Ce traité n'est pas destiné à remplacer les grammaires actuellement en usage, mais à guider la jeunesse dans la solution des principales difficultés grammaticales, comme son titre l'indique. Nous souhaitons

encouragement à M. Lassiseraie. Ce monsieur a d'ailleurs, pour le recommander, le succès qu'il a obtenu dans un enseignement auquel il se livre depuis bien des années.

M. l'abbé Chiniquy est parti mardi pour Toronto, appelé par le Comité formé par la chambre pour arrêter l'intempérance. Nous profitons de cette circonstance pour inviter les paroisses qui n'ont pas encore envoyé leurs pétitions au sujet de la réforme des anaberges, de se hâter de le faire. Nous savons que les législateurs sont pleins de bonne volonté, mais il leur faut l'appui du peuple. Plutôt les pétitions seront signées et mieux ce sera.

Les fabriques de St. Eustache, de Chateaugay et de Ste. Marie (nouvelle Beauce), désirent faire partie de l'Association pour l'Assurance des églises.

Nouvelles d'Europe.

ANGLETERRE.—Le nouveau Prince ne doit recevoir à son baptême les noms de "Arthur Patrick Albert" le premier à l'honneur du noble et galant Maréchal le Duc de Wellington, le second à l'honneur de l'Irlande, et comme un souvenir du voyage de Sa Majesté la reine dans ce pays et le troisième à la mémoire de son Illustre Père.

TEMPERATURE ET APPARENCE DE LA RÉCOLTE.—Le temps avait été favorable durant la semaine écoulée, et les cultivateurs avaient pu heureusement terminer leur semaille de patates. D'après les rapports qui nous viennent de différentes parties de l'Angleterre nous sommes heureux de voir que le blé à belle apparence et donne à espérer une abondante récolte. Les gelées d'avril n'avaient fait que bien peu de dommage aux arbres fruitiers vu que la végétation se trouvait en retard dans plusieurs endroits—la récolte est à peu près considérée comme hors de danger—les patates ont une belle apparence.

On mande de Londres, le 13 mai: Le nouveau fils de la reine prendra les noms d'Arthur Patrice Albert. L'amirauté anglaise vient de conclure, après de longues négociations, un important arrangement avec la Compagnie Royale des paquebots à vapeur des Indes Occidentales, pour le transport des dépêches entre l'Angleterre et les Antilles, le golfe du Mexique et l'Amérique méridionale.

D'après cette arrangement, un paquebot à vapeur partira tous les quinze jours de Southampton et se rendra directement à Saint-Thomas. De ce point, trois paquebots partiront, l'un pour la Havane et le golfe du Mexique, l'autre pour Porto-Rico, Haïti la Jamaïque, San-Yago, Honduras et Nicaragua, et le troisième pour les petites Antilles, et la Guyane; le steamer principal se rendra ensuite à Chagres avec les dépêches du Pacifique, qui seront prises à Panama par un steamer chargé du service des navires de la côte occidentale de l'Amérique du Sud jusqu'à Valparaiso.

Un paquebot à vapeur partira tous les mois de Southampton pour Rio Janeiro et touchera à Madère, Sainte-Croix de Téréniffe, aux îles du Cap Vert, Fernambouc et Bahia. A son arrivée à Rio, un autre paquebot partira avec les dépêches pour Buenos-Ayres et Montevideo.

Le voyage de Southampton à Saint-Thomas se fera en 12 jours au lieu de 16, à Chagres, en 18 ou 19 jours au lieu de 32 ou 34, à Valparaiso en 40 ou 43 au lieu de 60, durée moyenne des traversées actuelles.

La puissante compagnie chargée de ces divers services possède déjà treize grands steamers; elle en fait construire encore neuf, dont cinq de 2,000 à 3,000 tonneaux, 800 chevaux de force. Tous les services seront organisés en août ou en septembre, au plus tard.

Le gouvernement donne à la compagnie un subside de 240,000 liv. sterl.; d'un autre côté il réalise une économie de 30,000 liv. par la suppression du service des paquebots entre Palmyra et le Brésil, qui est fait par des bâtiments de la marine royale.

FRANCE.—TRANSLATION DU SIÈGE DU GOUVERNEMENT HORS PARIS.—On s'occupait beaucoup à l'Assemblée de l'unanimité de la presse départementale, qui demande à grands cris la translation du gouvernement hors Paris.

Un grand nombre de représentants ont discuté la proposition que doit déposer le général de Grammont; nous croyons savoir que Versailles aurait été le lieu adopté, pour transporter l'Assemblée nationale et les grands pouvoirs de l'Etat; les immenses bâtiments dépendants du palais de Versailles permettraient à peu de frais de loger les services publics.—La tranquillité de cette ville, —ses immenses rues dans lesquelles la cavalerie peut manœuvrer à son aise, seraient une garantie du calme qu'y trouverait l'Assemblée nationale.

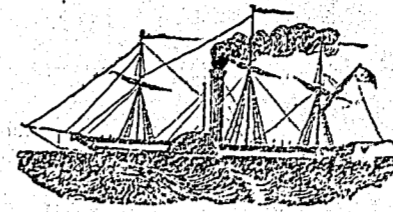
La direction des télégraphes y serait immédiatement établie. En cas d'insurrection à Paris, la ligne des forts détachés renfermerait les insurgés dans une ligne de bronze, les chemins de fer coupés sous le canon des forts permettraient aux départements de recevoir en toutes circonstances les ordres de l'Assemblée et du gouvernement, qui seraient ainsi parfaitement indépendants des mouvements séditieux de Paris.

Une gendarmerie très-nombreuse ferait le service de Paris, sous les ordres d'un gouverneur militaire qui commanderait également les forts occupés par l'armée. Nous ne pouvons qu'approuver à ces mesures, qui sont réclamées par tous les départements, et nous espérons que l'Assemblée les prendra en sérieuse considération.

Le conseil municipal de Marseille, dans sa séance du 5, a émis un second vœu qui aura encore beaucoup de retentissement en France et dans le camp des communistes. Le voici tel qu'il est formulé:

"Le conseil municipal émet le vœu que le gouvernement transporte son siège hors de Paris, en cas de troubles dans cette dernière ville."

DEPECHE TELEGRAPHIQUE.



Nouvelles d'Europe PAR L'AMERICA.

Une dépêche télégraphique annonce l'arrivée de l'America, parti de Liverpool le 25 mai, mais ne transmet que quelques détails sur les prix des denrées américaines. La farine avait une tendance à la baisse. Celle de l'Ouest est cotée de 23s, 6d, à 24s; le beau maïs américain jeune à 30s. Le coton était ferme. Ces nouvelles n'ont produit aucun effet sur les marchés de New-York.

En France, les débats sur le bill des élections avaient commencé le mardi. La chambre était remplie et encombrée, et la présentation d'un nombre immense de pétitions de différentes parties de la France contre le bill créa beaucoup d'excitation. Après une discussion préliminaire sur la question, elle fut emportée contre la Montagne par 461 contre 221.

En Angleterre, la retraite de l'ambassadeur français a produit un effet sensible sur les fonds, mais on s'est rassuré bientôt sous la conviction que c'était une ruse des ministres de la France pour faire passer la loi électorale. Il circulait une note du gouvernement russe à lord Palmerston, portant que la Russie et l'Autriche n'accorderont plus la liberté de résidence aux sujets anglais, excepté à condition qu'ils renoncent à la protection des gouvernements. La France a refusé l'offre de compromis de Lord Palmerston.

Un attentat à la vie du Roi de Prusse avait une grande sensation en Europe.

Les nouvelles des districts manufacturiers sont satisfaisantes. Les nouvelles de l'Inde et de la Chine ont eu une tendance favorable.

Citations de Journaux.

(Du Canadien.)

LE REVEREND M. BAILLARGEON, ancien curé de la cathédrale, nommé agent auprès du Saint-Siège pour les différents diocèses qui composent la province ecclésiastique de Québec, part ce soir pour Rome, en passant par les Etats-Unis. Samedi dernier, dans l'après-midi, MM. les marguilliers de la paroisse, accompagnés d'environ 300 des citoyens les plus respectables, ont été lui présenter l'adresse suivante, qui avait été signée un peu à la hâte: Au Révérend M. CHARLES-FRANÇOIS BAILLARGEON Prêtre Curé de la Paroisse de Notre-Dame de Québec.

Nous les soussignés paroissiens de la dite paroisse de Notre-Dame de Québec, étant informés qu'il a plu à vos supérieurs ecclésiastiques de vous nommer agent des provinces ecclésiastiques de l'Amérique Britannique, auprès de la cour de Rome, et qu'en conséquence vous êtes sur le point de laisser cette paroisse pour obéir à la voix de vos supérieurs, permettez-nous de vous faire nos adieux et de vous exprimer les regrets bien sincères que nous éprouvons à l'occasion de votre départ si inattendu.

Votre longue résidence parmi nous a été marquée par l'exercice des vertus les plus belles et les plus estimables; aussi, monsieur, votre absence sera-t-elle vivement sentie par toutes les classes de vos paroissiens et sera encore plus vivement regrettée par le souvenir de tout le bien que vous avez fait dans le cours de vos fonctions curiales et de votre zèle toujours plus ardent à soulager les misères, à secourir les pauvres, à améliorer leur état, à leur fournir l'éducation, enfin en faisant pour vos paroissiens en général tout ce que le cœur d'un bon père le porte à faire pour assurer le bonheur de ses enfants chéris.

Parmi les nombreux bienfaits dont nous sommes redevables à votre zèle et à votre sollicitude, permettez-nous de signaler l'établissement de la Société de Tempérance, l'introduction dans cette paroisse des Ecoles Chrétiennes qui ont déjà fait beaucoup de bien et pour l'établissement desquelles vous avez fait de grands sacrifices pécuniaires et enfin la direction de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste dans le quartier Saint-Jean, monument qui rappelle toujours à la mémoire des citoyens de cette ville vos efforts et votre persévérance pour le bien-être religieux de vos paroissiens.

C'est un sujet d'orgueil pour les citoyens catholiques de cette ville de voir que celui qui a rempli si habilement et si fidèlement ses devoirs de pasteur parmi nous a été choisi pour remplir une haute mission auprès du Saint-Siège où il se trouvera dans une position plus propre à rendre d'éminents services, à l'Eglise du Canada.

Nous faisons des vœux sincères pour votre bonheur dans votre long voyage; et nous ne pouvons nous consoler de votre séparation d'avec nous que dans la ferme espérance que nous aurons encore le plaisir et la satisfaction de vous revoir au milieu de vos concitoyens.

Québec, le 1er Juin 1850.

(Suivent 1,452 signatures)

M. Baillargeon, vivement ému, a répondu dans les termes suivants: MESSIEURS, C'est avec le sentiment d'un bien vive reconnaissance que je reçois le témoignage si honorable de votre estime et de votre affection, que vous daignez m'accorder aujourd'hui.

Déjà cette assurance, que j'emporte les vœux et les bénédictions de cette paroisse, m'inspire un nouveau courage pour accomplir le sacrifice que m'impose l'obligation de me séparer de vous, pour aller vivre dans une terre étrangère; et, en quelque lieu du monde que je sois jeté, toujours je serai heureux de penser que j'ai laissé des amis à Québec, et que je vis encore dans le souvenir d'un peuple dont j'ai été si longtemps pasteur; d'un peuple que j'ai dû aimer; d'un peuple que j'ai aimé, et qui vivra éternellement dans mon cœur.

Mais ce qui fait surtout ma consolation et ma joie en ce moment, c'est que je vois dans cette expression de votre bienveillance pour moi, la manifestation des sentiments religieux qui distinguent si éminemment les citoyens de cette paroisse; car c'est toujours à cause de la religion que le pasteur est respecté et chéri, et jamais un peuple irréligieux ne consentira à honorer celui qui prêche une religion qu'il méprise. C'est donc à la religion catholique, dont je suis le bien indigne ministre, que vous rendez ici un hommage délatant.

Or, pour celui qui aime sincèrement sa patrie, quelle joie d'y voir cette religion sainte aimée et respectée; pour celui qui désire ardemment le bonheur de ses compatriotes, quelle consolation de la trouver gravée profondément en leurs cœurs! Car, il faut bien le comprendre, messieurs, c'est bien le temps de la publier à la face de l'univers, c'est la religion qui sauve le peuple; et il n'y a de salut pour eux qu'en elle et dans le temps et dans l'éternité.

Avec la certitude que vous aimez sincèrement votre religion, en partant pour aller l'attester au vicar de Jésus-

Christ et le prier de vous bénir, j'emporterai donc dans mon cœur le doux espoir que ma patrie ne périra pas, qu'elle sera sauvée... qu'elle prospérera et qu'elle grandira... que la main de Dieu vous protégera... et que vous serez heureux!... Et toujours cette pensée sera mon bonheur...

Aujourd'hui à 10 heures le révérend M. Louis Proulx, prêtre de l'Archevêché, a pris possession de la cure avec les formalités d'usage.

(Du Journal de Québec du 4 Juin.)

Hier, vers 2 heures, le bruit des cloches des Eglises de la ville, annonçant le départ de Sa Grandeur Mgr. l'administrateur du diocèse, pour commencer à Sainte-Foy sa visite pastorale, en compagnie de MM. Fortier, curé de Saint-Michel, Grénier, curé de Kacouma, et de M. Hamelin, secrétaire de Sa Grandeur.

Voici l'ordre de la visite pastorale qu'on a bien voulu nous communiquer:

- ORDRE DE LA VISITE PASTORALE,
- Juin, 3, 4, 5, Sainte-Foy,
 - " 5, 6, 7, Lorette,
 - " 7, 8, 9, Sainte-Ambroise,
 - " 11, 12, 13, Charlebourg,
 - " 13, 14, 15, Saint-Dunstan,
 - " 15, 16, 17, Saint-Laurent,
 - " 17, 18, 19, St. Jean-Baptiste,
 - " 19, 20, 21, Saint-François,
 - " 21, 22, 23, Sainte-Famille,
 - " 23, 24, 25, Saint-Pierre,
 - " 25, 26, 27, Argo-Gardien,
 - " 27, 28, 29, Château-Richer,
 - " 29, 30, 1, Sainte-Anne.
 - Juliet, 1, 2, 3, Saint-Ferréol,
 - " 3, 4, 5, Saint-Joachim,
 - " 6, 7, 8, Petite-Rivière,
 - " 8, 9, 10, Baie Saint-Paul,
 - " 10, 11, 12, Saint-Urbain.
 - " 13, 14, 15, Isle-aux-Coudres,
 - " 15, 16, 17, Eboulements,
 - " 17, 18, 19, Saint-Irénée,
 - " 19, 20, 21, Malbaie,
 - " 21, 22, 23, Sainte-Agnès.

MARIAGE.

Au Cap-Santé, le 21, par M. F. Morin, curé de lieu M. Siméon Larue, marié à Delle, Marie-Hortelle, Thibaudan, 21e. fille de feu P. C. Thibaudan. Ecr. A. Sandwich, H.-C., le 13 ult., par le Révé. Père Pont. Frs. Caron, Eccl. d'Amherstburg, à Delle, Ellen Jeanette LeTourneau, fille aînée de M. Narcisse A. LeTourneau, de Windsor, Haut-Canada.

DÉCÈS.

En cette ville, le 29 ult., Dame Marguerite-Sophie Roy veuve de feu Donald Robertson, Eccl. âgée de 55 ans. A Chambly, le 21 d'avril dernier, à l'âge avancé de 95 ans Dame Charlotte Robert, veuve de feu M. Joseph Morin, ancien cultivateur. A Contrecoeur, le 11 ult., à l'âge de 18 mois, Simeon-Henry, enfant de M. Fabien Bouegeant, instituteur du lieu.

VENTE DE TULIPES ET HYACINTHES CHOISIES PAR CATALOGUES. (Si le temps le permet) HENRI après-midi, le 11 du courant, sera offert en vente à l'encan, au jardin de M. John Dougan, au haut des rues Lamontagne et Drummond, un assortiment très-supérieur et choisi de TULIPES et d'HYACINTHES; on s'attend que les tulipes seront alors en fleur. On a adopté ce système de vente, afin que les acheteurs qui ne sont pas familiers avec les belles tulipes puissent voir pour eux-mêmes ce qu'ils achètent, et la livraison des bulbes aura lieu vers le premier d'août prochain. Les détails ainsi que la direction de la culture de ces fleurs sont donnés dans les catalogues, qui ont peut se procurer sur les lieux; ou chez le soigneur. Les fleurs peuvent être vues vendredi, samedi, ou le lundi qui précède la vente, aussi bien que le jour-même. La vente à DEUX heures. JOHN LEEMING, Encanteur.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANCOISE, OU COURS RAISONNE SUR LA GRAMMAIRE FRANCOISE. Le même qui a donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DÉTILÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendra à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur-Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 ch. Montréal, le 7 juin 1850.

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations. PRIX TRÈS-MODÉRÉS. — AUSSI: — Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures riches et autres. On prend en paiement des DÉCÈS. E. R. FABRE ET Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES. Réduction de prix. LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, et qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/6 les 100 feuilles. E. R. FABRE ET Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANCAIS, Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS EN A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.